

Séminaire UAF du 31 mai 2016

Protocole DSNA/Exploitants d'AD IFR pour la fourniture des données aéronautiques

Retour d'expérience



DSNA

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Signatures protocoles : points d'étape

	Protocoles signés	En cours de signature
SNA Centre-Est	-	3
SNA Nord	2	2
SNA Nord-Est	1	3
SNA Ouest	-	3
SNA-RP	-	1
SNA Sud	2	2
SNA Sud-Est	1	2
SNA Sud-Ouest	1	2
SNA Sud-Sud-Est	-	1

Difficultés rencontrées par les SNA (1/2)

- Protocole tripartite : rôles respectifs et obligations, ceux du SIA ne sont pas décrits...
- Cas d'un AD déjà certifié EASA avec protocole ancienne mouture,
- Définition de l'emprise aéroportuaire ?

Difficultés rencontrées par les SNA (2/2)

- La rédaction exhaustive du nouveau protocole (données eTOD, etc.) oblige le SNA à fournir de nombreuses explications vis-à-vis des petites structures,
- Le protocole devrait préciser que chaque fournisseur de données a la responsabilité de la mise en forme de ses demandes I.A.

Difficultés soulevées par les gestionnaires

- Responsabilité gestionnaire vs. nouvel obstacle => engagement juridique trop fort,
- Responsabilité gestionnaire vs. obstacle hors emprise aérodrome,
- Absence de guide Obstacles (annexe 1),
- Pour les petites structures : formalisme des demandes, suivi de l'archivage, quid des AD non affiliés UAF ?

En conclusion...

Nécessité de préciser :

- Les rôles et responsabilités (exploitants, SNA, **SIA**),
- Les exigences sur la qualité des données,
- Les formats de transmission et mise en forme des données,
- La date de disponibilité d'un guide obstacles,
- Le traitement des obstacles hors emprise AD,
- Les métadonnées associées et les exigences de conservation,
- Le traitement des erreurs.



Merci de votre attention



DSNA



Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer